

SEANCE DU VENDREDI 28 AOUT 2026

| NOMBRES DE MEMBRES      |                |                                           |
|-------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| Afférents<br>au Conseil | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 11                      | 11             | 9                                         |

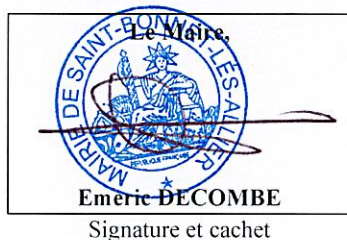
Délibération n° 280826-7

Date de la convocation

Le 12/09/2025

Objet de la délibération

**TRAVAUX  
REFECTION  
ECLAIRAGE PUBLIC  
EN LED  
SUITE ACCIDENT  
RUE DE LA CHALLE**



Signature et cachet

L'An deux mille vingt-six, le vendredi 28 août à 18h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

**Présents :** M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. FERREIRA Manuel, Mme GALLOIS-THOMAS Audrey, M. MOREAU Teddy, M. CIZERON MARC, VERNY Elisabeth

**Absents (excusés) :**

Mme BONHOMME Sabrina

Mme BENALI Marie-Hélène

M. DERYCKE Cyril donne pouvoir à Teddy MOREAU

**Secrétaire de séance :** Mme TARRIT Maryse .

**Le maire rappelle**

Il y a 2 ans le poteau du bout de la rue de la Challe a été accidenté.

Après plusieurs demande TE63 nous a envoyé le devis de réparation de 2 100€ HT avec une participation de 50% de territoire d'énergie.

Soit un reste à charge de 1502.40€ TTC

**Le conseil municipal, après délibération,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'approuver la convention de financement des travaux de réfection de l'éclairage public en led, présenté par Monsieur le Maire ;

**Article 2 :**

De confier la réalisation de ces travaux à Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme ;

**Article 3 :**

De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1502.40€ € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif, dans la caisse du receveur de Territoire d'Energie 63 ;

**SEANCE DU VENDREDI 28 AOUT 2026**

**Article 4 :**

De prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires au budget communal 2026.

**ADOPTE**

A l'unanimité des membres présent la convention de financement de travaux avec TE63

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.